



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

Monsieur le Maire de Saint-Pierre,

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le Préfet des Terres australes et antarctiques
françaises,

Mesdames et messieurs les (chers compatriotes) saint-pierrois,

Mesdames, messieurs,

Merci Monsieur le Maire pour votre accueil chaleureux et vos
paroles de bienvenue à Saint-Pierre, sur ce magnifique front de
mer.

Je suis très heureuse d'être là aujourd'hui en cette journée
mondiale de la biodiversité, pour ouvrir l'exposition « oiseaux
de légende des Terres australes » que je viens de visiter. Elle
est tout à fait remarquable.

Je tiens à féliciter les TAAF pour la conception et la réalisation de cette exposition, dans laquelle tous ses agents se sont, je le sais, particulièrement investis. Mais je souhaite aussi féliciter la Mairie de Saint-Pierre, qui permet aux réunionnais de pouvoir découvrir librement cette exposition, et d'être ainsi sensibilisés aux enjeux et aux impératifs de la conservation d'un patrimoine naturel d'importance mondiale.

Cette exposition est aussi le moyen de mieux faire connaître aux Réunionnais les richesses naturelles de ces territoires qui font partie de l'outre-mer et souvent méconnus du grand public.

*

Alors vous pouvez comprendre qu'en cette année internationale de la biodiversité, j'attache beaucoup d'importance à mettre en valeur le rôle majeur joué par ces territoires pour le maintien et la conservation de la diversité biologique à l'échelle mondiale.

Et d'une manière générale, en ma qualité de Ministre de l'outre-mer, je suis particulièrement attentive à la protection de la biodiversité dans nos territoires ultramarins car c'est en outre-mer que se situe l'essentiel de la biodiversité nationale et européenne. Nous pouvons en être fiers car, grâce à l'outre-

mer, l'année internationale de la biodiversité prend une toute autre dimension.

Ce patrimoine, nous avons la responsabilité commune de le faire connaître et de le mettre en valeur. Parce qu'il est un bien appartenant à la Nation toute entière, nous avons le devoir de le protéger pour le transmettre intact aux générations futures.

Enfin, j'ai aussi une affection particulière pour ces « terres extrêmes », véritables joyaux malheureusement trop méconnus et pourtant si importants pour l'avenir de notre planète, tant au niveau scientifique que patrimonial.

Pour montrer mon attachement aux enjeux de la protection de la biodiversité dans les Terres australes et antarctiques, et pour rappeler la responsabilité qui incombe à la France au titre de sa souveraineté sur ces territoires, je me rendrai prochainement dans les îles Eparses, aux îles Glorieuses et à Juan de Nova.

A l'occasion de cette exposition, je voudrais que l'on parle un peu de ces territoires.

Ils ont une situation géographique particulière

La France, grâce aux Terres australes françaises, figure parmi les rares Etats présents à ces latitudes au sud de l'océan Indien.

Cette position constitue une chance, mais aussi une responsabilité pour notre pays.

Une chance tout d'abord car la Terre Adélie, les îles d'Amsterdam et Saint-Paul, les archipels Crozet et Kerguelen, et les îles Eparses constituent un atout unique en termes de diversité biologique ou de possibilités offertes à la recherche scientifique.

Une responsabilité ensuite car le patrimoine biologique de ces îles est d'une richesse et d'une importance considérables dont la France se porte garante vis à vis de la communauté internationale.

Je salue à cet égard l'action résolue et continue de l'administration des Taaf pour protéger cette biodiversité

exceptionnelle, dont les oiseaux marins sont particulièrement caractéristiques.

Ces territoires et leur biodiversité sont menacés

Mais ce patrimoine est aujourd'hui menacé, non seulement par les phénomènes liés aux changements climatiques, mais aussi par les activités humaines qui contribuent à son érosion, par l'introduction d'espèces animales ou végétales invasives et bien d'autres facteurs encore.

A titre d'exemple de la fragilité de ces richesses, je pourrai citer l'albatros d'Amsterdam qui est aujourd'hui considéré en danger critique d'extinction. Il représente un enjeu majeur de conservation pour la France.

L'Etat ne souhaite pas être le témoin passif de l'érosion de la biodiversité qui sévit à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'Etat, conscient du rôle primordial que doivent jouer les Terres australes françaises au niveau de la conservation de la diversité biologique, a demandé par décret interministériel du 3 octobre 2006 de leur accorder un statut de protection fort, celui de réserve naturelle nationale.

La Réserve naturelle des Terres australes françaises

Ce classement correspond aujourd'hui aux orientations politiques définies par le Grenelle de l'environnement en termes de mise en protection des territoires.

Grâce à cet outil, l'organisme gestionnaire dispose des moyens nécessaires à la mise en place d'actions visant à la conservation de leurs richesses. La rédaction en cours du Plan national d'action en faveur de l'albatros d'Amsterdam me semble un exemple phare de cette politique concrète et concertée en faveur de la biodiversité.

Mais la réserve naturelle constitue également un laboratoire à ciel ouvert unique pour l'étude et le suivi des populations animales et végétales qu'elle abrite. Près de 900 scientifiques ont ainsi séjourné sur les districts austraux depuis 2004 sous la coordination de l'institut polaire Paul-Emile Victor. Je me félicite à cet égard que la recherche fondamentale menée sans interruption depuis 50 ans dans ces territoires austraux soit aujourd'hui au premier rang mondial.

*

Je souhaite donc un grand succès à cette exposition, emblématique à maints égards de nos richesses ultramarines et vous assure de ma détermination et de mon engagement en faveur de la sauvegarde de notre biodiversité.

Je vous remercie de votre attention.

Seul le prononcé fait foi

Seul le prononcé fait foi